DLP-4-1-62 082041

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 95-10 et 97-11, Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5 503-17

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

BULLETIN N° 15 - DECEMBRE 1961 -

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR L'ANNEE 1962

Nous rappelons que l'abonnement ordinaire aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles (Edition de la Station de CLERMONT-FERRAND) donne droit :

a) à la série des Bulletins Techniques émis par la Station

b) au service de la revue PHYTOMA, revue technique spécialisée dans la Défense des Cultures et publiée sous le patronage du Ministère de l'Agriculture.

Pour 1962, les tarifs d'abonnements sont fixés comme suit :

1°) Abonnement ordinaire (Bulletins techniques et PHYTOMA)........... 12,00 NF

2°) Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique et un seul exemplaire de PHYTOMA)......... 12,00 NF + 3,00 NF par série supplémentaire des Bulletins Techniques

3°) Abonnement collectif à plusieurs adresses (Un Bulletin Technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses au choix) 12,00 NF + 7,00 NF par adresse supplémentaire.

4°) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de PHYTOMA) 12,00 NF + 7,00 NF par Station supplémentaire.

Toute somme est à verser au Compte Chèque Postal suivant :

"Régisseur de Recettes - Service Protection des Végétaux
"Circonscription de Clermont-Fd - Cité Administrative d'Assas
"Rue Pélissier - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme).

C.C.P. N° 5503-17 - CLERMONT-FERRAND

en utilisant la formule de mandat-carte ci-jointe (éviter autant que possible l'emploi de chèques bancaires).

P./..

35

Il est recommandé d'écrire TRES LISIBLEMENT au dos de ce mandat : Nom, prénom et adresse complète de la personne désirant recevoir les avis de traitements, et de préciser les cultures principales pour lesquelles ces avis l'intéressent.

Quelle que soit la date d'inscription, l'abonnement pour 1962 portera sur la période courant du 1er février 1962 au 31 janvier 1963.

Par ailleurs, le service des numéros de la revue PHYTOMA, qui seraient déjà parus, ne peut être garanti aux abonnés qui se feront connaître après le 15 février 1962.

Il est donc vivement conseillé aux intéressés de souscrire les abonnements avant cette date.

I N F O R M A T I O N

DESINFECTION DES CAIEUX D'AIL.-

Nous rappelons que pour limiter les attaques de pourriture blanche, due à un champignon du genre Sclerotium, il y a intérêt à traiter les caïeux avant la plantation.

Enrober ces derniers, après les avoir préalablement humectés, avec un produit à base de Pentachloronitrobenzène (quintozène).

Pour 10 kg de semence, utiliser 60 gr de produit commercial dosant 30 % de matière active ou 90 gr de produit commercial dosant 20 % de matière active.

Clermont-Ferrand, le 22 Décembre 1961.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles.

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux.

P. DENIZET.